

L'OCDE estime que l'Espagne devrait aider les personnes handicapées à entrer sur le marché du travail

Il ressort d'un rapport récent de l'OCDE que l'Espagne devrait davantage soutenir l'emploi des personnes handicapées. C'est l'une des recommandations de *Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles (Vol.2) – Australie, Espagne, Luxembourg et Royaume-Uni*, ouvrage qui analyse les politiques en vigueur dans ces pays en matière de maladie et d'invalidité, et propose des réformes pour réduire le nombre de demandes de prestations et aider les personnes à réintégrer le marché du travail.

Les pensions d'invalidité ne sont pas utilisées à l'excès en Espagne. Leur pourcentage est resté stable au cours des 15 dernières années : à 3.5 % de la population en âge de travailler, il est sensiblement inférieur à la moyenne de l'OCDE, qui tourne autour de 6 %. Même le net recul du taux de chômage global, qui est passé de presque 20 % au milieu des années 90 à 9.2 % en 2005, ne s'est pas traduit par une hausse du nombre des pensions d'invalidité. Toutefois, le taux de chômage des personnes handicapées est toujours de plus de 15 %.

Seuls 35 % des Espagnols qui souffrent d'un handicap travaillent, ce qui s'explique notamment par une faible motivation, des préjugés largement répandus concernant la capacité de travail des personnes handicapées et par l'inefficacité des règles et des aides à l'emploi. Ce n'est que très récemment que la hausse globale de l'emploi, stimulée par une croissance économique annuelle de plus de 3 %, a commencé à toucher également l'emploi des personnes handicapées.

Le principal défi de l'Espagne consiste à lutter contre le chômage et à augmenter l'emploi des personnes handicapées. Compte tenu de la vigueur de l'économie, qui a permis de créer quelque 700 000 emplois par an au cours des cinq dernières années, le moment est idéal pour poursuivre les réformes. L'accent mis par l'Union européenne sur la hausse de l'emploi en général et de celui des travailleurs âgés et des handicapés en particulier a contribué à augmenter les fonds disponibles pour soutenir l'emploi. L'Espagne a ainsi pu créer un cadre stratégique fondé sur la non discrimination, la participation et l'accessibilité universelle. Pour recueillir les fruits de cette nouvelle politique, il va falloir remédier à trois problèmes en particulier :

1. Les personnes handicapées ne participent pas volontiers aux programmes d'emploi en raison de la complexité du système, qui regroupe plusieurs organismes décentralisés et centralisés, notamment le Service public de l'emploi et l'Institut de sécurité sociale :
 - L'approche globale qui est actuellement privilégiée n'aide pas suffisamment les personnes handicapées à trouver du travail et doit être réexaminée, en mettant l'accent sur la réinsertion professionnelle et la formation.
 - Renforcer la coopération entre les institutions chargées de l'emploi, de la réinsertion professionnelle, de la formation et des prestations, et rationaliser les responsabilités.
2. Le droit du travail espagnol contient une série d'obligations pour les employeurs mais cette réglementation n'est pas rigoureusement appliquée :
 - Faire une plus grande place à la politique du handicap dans les conventions collectives, contrôler les employeurs et les sanctionner en cas de non respect.
 - Les employeurs devraient prendre en charge une partie du coût des activités de prévention des maladies et de maintien dans l'emploi (au Luxembourg, l'allongement de la durée de paiement par l'employeur du salaire des travailleurs en arrêt maladie est un exemple de ce type de réforme).
3. Certains éléments du régime d'invalidité nécessitent d'être adaptés aux réalités actuelles de la médecine, de l'économie et du marché du travail :
 - Le système qui consiste à accorder des prestations pour incapacité aux travailleurs qui ne peuvent pas reprendre leur emploi habituel n'est plus valable dans un marché du travail où la main-d'œuvre est de plus en plus mobile et toujours mieux formée.
 - Le supplément de 20 % à la prestation d'invalidité « partielle » pour les personnes de 55 ans et plus qui ne travaillent pas constitue une forte incitation à ne pas chercher d'emploi. Il serait plus approprié de renforcer le soutien à l'emploi de cette catégorie de personnes.

Les journalistes peuvent obtenir un exemplaire de **Maladie, invalidité et travail : surmonter les obstacles (Volume 2) – Australie, Espagne, Luxembourg et Royaume-Uni** en contactant la Division des relations avec les médias de l'OCDE (tél. : +33 1 45 24 97 00). Pour plus d'informations, contacter l'un des auteurs à la Direction de l'emploi, du travail et des affaires sociales de l'OCDE : Christopher Prinz (tél. : +331 4524 9483) ou Michael Förster (tél. : +331 4524 9280).

www.oecd.org/els/invalidite